

AVIS DE PUBLICITE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis

La commune de MONTARNAUD a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques :

- en toiture avec construction d'un hangar pour le terrain de pétanque (30X17m) sur la parcelle AH18,
- en toiture sur une partie de l'école élémentaire sur la parcelle AA 326

pour une surface totale de 1000 m².

Le projet a vocation à produire de l'énergie qui sera revendue en Obligation d'Achat et/ou tout ou partie consommée localement dans le cadre de l'autoconsommation collective telle que définie dans le cadre de la loi Energie Climat de novembre 2019.

Puissance des panneaux photovoltaïques :

99.9 kWc par site

Durée de l'occupation sollicitée :

30 ans à compter de la date de signature de la convention.

Contenu des manifestations d'intérêt concurrentes :

- présentation détaillée du projet envisagé,
- présentation juridique et financière du candidat,
- toute autre pièce que le candidat jugera utile

Date limite de remise des manifestations d'intérêt concurrentes :

Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant le **25 avril 2025 à 12H00**

Critères de sélection

- Qualité du projet, présentation générale, intégration dans le site et qualité du matériel : 50%
- Montant de la redevance d'occupation qui peut être constituée d'une part fixe et/ou variable :30%
- Durée d'occupation du domaine :20%

Adresse et conditions d'envoi des candidatures

Les documents doivent être transmis sous pli recommandé à l'adresse suivante :

M. le Maire- Hôtel de Ville-80, avenue Gilbert SENES- 34570 MONTARNAUD

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la commune de MONTARNAUD pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément, l titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.